

Un agent recenseur dans notre classe !

Pour les communes de moins de dix mille habitants, cela se fait tous les 5 ans, et pour les autres, tous les dix ans. Les personnes sont dénombrées par des agents recenseurs. Il en faut un ou davantage. Ils ont un mois pour comptabiliser la population. Ils se repèrent grâce à des plans que la secrétaire de mairie leur donne. Madame Lebon est venue nous expliquer à quoi cela sert car elle a été l'agent recenseur de Larrivière Saint-Savin.

Elle nous a apporté des questionnaires que les habitants de la commune devaient remplir, un plan, des lettres, une carte d'identité, une affiche, un relevé d'adresses, un carnet de route et un tableau récapitulatif du district.

Madame Lebon, une maman d'élève

